



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
VILLE DE CYSOING

Conseil Municipal du 10 juillet 2025 18h00 Salle d'honneur – Mairie centre

Procès-verbal de carence de quorum

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de CYSOING s'est réuni en séance ordinaire à la mairie centre, sous la présidence de Madame DUBOIS Marion, première adjointe.

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 3 juillet deux mille vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 4

Nombre de conseillers absents excusés : 23

Etaient présents :

DUBOIS Marion, SILVESTRI Antoine, BOILEAU Pascal, MINET Frédéric.

Etaient absents excusés :

DUMORTIER Benjamin, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, THOREL Mireille, BOGAERD Eric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphaël, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic, JANVIER Dominique.

Conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, la majorité des membres en exercice doit être présente pour que le conseil municipal puisse valablement délibérer.

Le quorum, fixé à 14 n'étant pas atteint, la séance ne peut se tenir valablement.

En conséquence, le Conseil Municipal ne peut délibérer, et la réunion est levée à 18h15. Une nouvelle convocation sera adressée aux membres du conseil municipal, conformément à la loi, afin de permettre la tenue de la séance dans un délai d'au moins trois jours. Lors de cette seconde réunion, le conseil municipal pourra valablement délibérer sans condition de quorum.

Fait à CYSOING, le 15 juillet 2025.

Le Maire
Benjamin DUMORTIER